



Régularisation dans le cadre du travail

Par **mouradk**, le **15/04/2008 à 18:01**

Bonjour,

Premièrement je vous remercie pour ce que vous faites, et je vous dis bon courage.

Voilà, je suis un algérien rentré en France avec un visa court séjours en mai 2006, j'ai fais des formations ici en France dans l'informatique et j'ai trouvé une société qui est prête à m'embaucher vu que je répond au profile recherché dans l'administration systèmes unix et réseaux telecoms avec plus de 10 ans d'expérience, maitrisant français, anglais et arabe technique.

Le patron a fait les démarche nécessaires auprès de l'ANPE en déposant une offre en mars 2007, et il n'a pas reçu de demandes convenable, alors il a envoyé un dossier en passant par un avocat, à de la DDTEFP de Créteil. En recevant leur accord, j'ai envoyé une demande de régularisation à la préfecture, mais après l'examen de situation, j ai reçu un refus et un quitte du territoire sous le prétexte que je ne ne rempli pas les conditions de titre de séjour des accords franco-algérien, avec la possibilité d'un recours.

Orientez moi à faire ce recours dans le cadre du travail car la société m'attend toujours et il me manque que le titre de séjour pour débiter à travailler. merci

Par **angie26**, le **18/04/2008 à 14:38**

bonjour,

mon copain a eu un refus également de la part de la préfecture ainsi qu'un avis de quitter le territoire.

On est allé voir la CIMADE,qui est une asso qui aide les immigrés,elle nous a conseillé de faire un recours auprès du tribunal,elle nous a donné le nom d'un avocat spécialisé en droit des étrangers.

je crois que tu devrais suivre cette voie,mais il faut déposer le dossier avant un mois à partir du jour où tu as reçu le recommandé.
Le soucis est que ce recours n'est pas suspensif et qu'au bout d'un mois,les policiers peuvent venir chez toi pour te renvoyer dans ton pays...je te conseille de déménager si tu ne veux pas prendre de risque.
bon courage

Par **mouradk**, le **19/04/2008** à **11:37**

Je te remercie beaucoup pour la réponse, et le nom de l'asso, je vais les contacter rapidement, et je déposerai le dossier du recours, mais je veux bien commencer par le gracieux auprès de la préfecture car j' ai que 7 jours depuis que j' ai reçu le refus. ?Ne me prive pas de l'évolution de la situation de ton copain afin de m'éclairer plus S.T.P, merci beaucoup.

Par **angie26**, le **19/04/2008** à **17:56**

bonjour,
oui tu as raison,tentes d'abord le recours gracieux.
Nous on déménage demain et on fera suivre le courrier chez un ami pour ne pas avoir de soucis.
bonne chance pour le recours gracieux et à bientôt:)

Par **mouradk**, le **21/04/2008** à **10:33**

Bonjour, juste un petit détail S.T.P, pour le recours gracieux, suis-je obligé de renvoyer tout le dossier que j'ai envoyé la première fois à la préfecture ou juste un courrier (lettre) seulement?
je te remercie énormément pour tes réponses.

Par **angie26**, le **25/04/2008** à **15:46**

salut,
dans ta lettre,je pense que tu dois trouver des preuves à ton avantage qui s'opposent au fait que "tu ne remplis pas les conditions de titre de séjour des accords franco-algérien",et sinon tous les points positifs pour toi:que tu as trouvé une promesse d'embauche,que tu as fais des formation en france,que tu veux signer ensuite un contrat d'accueil et d'intégration,mais vois avec la cimade ils t'aideront probablement mieux que moi.
bon courage

Par **laurence28**, le **27/06/2008** à **11:49**

bonjour angie 26

j'ai lu ton histoire et aimerais savoir combien de temps le recours aupres du tribunal peux durer.

car j'en suis au meme probleme, j'ai recu un refus de renouvellemnt de titre de sejour et j'ai fais un recours bien et évidemment j'ai un avocat.

mais ma question est de savoir combine de temps ca dure pour etre appelé.

merci

Par **angie26**, le **27/06/2008** à **19:37**

Bonjour Laurence,

notre affaire est passé 1 mois après mais il me semble qu'ils ont entre 1 et 3 mois pour la faire passer, à redemander à ton avocat, ensuite ils ont 1 mois pour te donner une réponse.

c'est assez rapide. RDV le 19 juillet pour nous.

par contre il y avait au tribunal quelqu'un (je ne sais plus son nom), employé par l'état, qui s'occupe, de faire une conclusion sur le dossier, mais, si tu y vas, il ne faut pas trop écouter ce qu'il dit car il ne dit pas des choses vraies (bizarre...) il parle pour la préfecture .

Heureusement, c'est pas forcément pris en compte par le président, (celui qui va donner le verdict), qui va lire tout le dossier avant de donner sa décision.

il arrive qu'il demande à la personne de parler.

je pense qu'il est important d'aller au tribunal, car il voit la personne en face.

bon courage.

Par **laurence28**, le **28/06/2008** à **09:54**

merci angie c'est tres gentil de m'avoir repondu

tu sais moi j'ai été victime de violences conjuguales . j'ai fais une main courante et certificat medical, en plus j'ai porté plainte

mais l'erreur qui a été faites est celle de l'avocat ke j'avais pris pour le divorce, elle m'a fait divorcé par consentement mutuelle. moi j'en ne savais rien

c'est alors, que quand j'ai fait ma demande pour le renouvellement j'ai fournie tous les document possible meme mon attestation de formation et l'assignation de non conciliation y compris plainte et autre

mais le, prefet n'a pas tenue compte de ces violences et m'a coller un refus

la question que je me pose est est ce qu'il y a une chance

excellente journée à toi et merci

Par **angie26**, le **28/06/2008** à **10:12**

coucou Laurence,

ça ne doit pas être facile pour toi de refaire confiance à un avocat

je pense que tu devrais vraiment contacter la CIMADE <http://www.cimade.org/>

ils t'aideront à faire ton dossier auprès du tribunal et surtout te diront si ton avocat est valable, car il faut vraiment un avocat spécialisé dans le droit des étrangers sinon il peut ne pas te défendre correctement.

ça va te soulager de savoir que la Cimade est avec toi, te soutient, nous c'est ce qu'on a fait et on ne regrette pas, on se sent vraiment en confiance avec la personne de la Cimade, maintenant on est des amis.

ne tardes pas, c'est vraiment important d'être bien défendu.

selon ta situation tu peux demander l'aide juridictionnelle et tu ne payeras pas les frais d'avocat, ou un pourcentage.

bonne chance!

Par **laurence28**, le **30/06/2008** à **11:51**

bonjour angie

suis très contente de te lire à chaque fois car cela soulage tu sais.

quand cela est arrivée j'ai été voir la cimade qui m'a orienter vers un avocat mais suis pas aller voir car mon assistance sociale avait pris contact avec une autre association qui est la cicade qui m'ont orienté chez un avocat spécialisé en droit d'étranger et qui est bien connu car j'ai un ami qui m'avait aussi parler d'elle.

donc je croise les doigts. elle m'avait fait comprendre que j'ai un bon dossier mais bon j'ai quand même le cœur qui bat.

je te souhaite une excellente journée et te souhaite bonne chance aussi à très bientôt de te lire

Par **angie26**, le **30/06/2008** à **12:21**

coucou Laurence,

je croise les doigts pour toi aussi.

je vois que tu as été bien aiguillée.

au fur et à mesure de la progression du dossier de mon copain, on se rend compte que les choses sont devenues très difficiles.

La personne de la cimade nous avait dit que mon copain a un bon dossier et elle pensait pas que ça irait si loin, elle pensait que la situation serait régularisée depuis longtemps. Alors maintenant on n'a plus le même état d'esprit, on sait qu'il y a encore un autre recours après celui-là, le conseil d'état et qu'on ira jusqu'au bout. Je te dis ça pour que tu t'attendes à tout. Le conseil d'état c'est un peu plus long: 9 à 12 mois. je crois que le plus important est de ne pas être découragée quoiqu'il arrive continuer à se battre. tiens-moi au courant. bonne chance.

Par **angie26**, le **30/06/2008 à 12:31**

coucou,
super la CICADE, c'est vraiment super ce qu'il font!
bonne journée

Par **laurence28**, le **30/06/2008 à 17:36**

bonsoir angie

si j'ai bien compris tu veux dire qu'après le recours, si ya annulation de la décision du préfet. il faut encore une autre étape?
je pensais qu'après il faut se rendre à la préfecture pour régulariser
mon dieu c'est vraiment difficile.

dis moi s'il te plaît s'il ya annulation pourrais je travailler de suite?
j'ai pas déménagé car j'espérais que l'histoire serait vite close.

merci pour ces renseignements

Par **angie26**, le **30/06/2008 à 21:13**

bonsoir Laurence,
je crois que je me suis mal exprimée, je parlais du cas où la décision du préfet ne serait pas annulée, à ce moment tu fais un recours au conseil d'état.
mais si la décision du préfet est annulée, tu auras une carte de séjour, la préfecture doit t'en délivrer une dans un temps donné, nous c'est 15 jours je crois et après elle paye une amende de 100 E/jour si elle a du retard, je crois que c'est l'avocat qui décide du montant.
pour nous, il est probable que se soit une carte de séjour provisoire (grrrr...) désolée de t'avoir fait peur.
appelles ton avocate ou même la CICADE pour avoir exactement le déroulement de ta procédure, demandes leur si tu as le droit de travailler mais à partir du moment où tu as une carte de séjour y a pas de soucis pour travailler.

biz

Par **laurence28**, le **30/06/2008 à 22:53**

bonsoir angie

merci de m' avoir repondu si rapidement. dire que j' ai eu peur.
si cela n'est pas discret dans quel ville es tu?
donne moi de tes nouvelles si ton procès passe
bonne fin de soirée et à bientôt

Par **angie26**, le **01/07/2008 à 08:33**

bonjour Laurence,
si tu veux tu peux m'écrire à agnesmusique@gmail.com, je te répondrai.
je te souhaite une belle journée.

Par **laurence28**, le **01/07/2008 à 10:55**

bonjou angie
ok pas de souci j'ai noté ton mail bonne journée et encore bonne chance pour le 19 juillet biz

Par **auvu**, le **09/07/2008 à 11:22**

Bonjour

J'ai la meme situation comme mouradk sauf pour mon dossier d'introduction DDTEFP passer à Anaem, le contrat (informaticien expert) a été bien visé et transferé au consulat de mon pays. Ma famille a reçu un appel du consulat mais je ne sais pas si :

1. Je prends un risque de retourner au mon pays ?
2. Le consulat peut me refuser de me donner le visa ? (comme j'ai un OQTF depuis plus 1ans après un refusé de changement statut)
3. Possible avoir une régularisation par le travail ? et à qui je dois contacter ?

Merci pour vos réponse.

Par **laurence28**, le **09/07/2008 à 11:51**

bonjour angie j,espere que tu te portes bien a. donc juste pour te donner des nouvelles,
l,audience c,est le 2 septembre c,est long mais il faut attendre.
je te souhaite une bonne journée biz

Par **angie26**, le **10/07/2008 à 14:24**

Bonjour Laurence,

bonne nouvelle pour toi,même il va falloir que tu patientes quelques temps.
de notre côté,on a eu la réponse du tribunal administratif,qui est malheureusement négative.
ça nous a fait un choc,encore un,mais nous avons tout de suite appelé la Cimade et elle nous
a rassuré en disons qu'il fallait faire appel et que le dossier a beaucoup de chances de passer.
j'espère car c'est un peu usant...
le pire,c'est que j'ai une superbe opportunité de travail,dans mon métier qui est aussi ma
passion,et que à cause de ça,je ne peux pas bouger!(il faudrait que je change de
département)
je suis un peu triste.
tu crois qu'avec cette situation on pourrait déménager et changer de département?
je pense que ça peut-être une preuve supplémentaire comme quoi notre couple est soudé...
belle journée à toi

Par **laurence28**, le **10/07/2008 à 17:50**

bonjour angie
je suis tres triste pour toi. tu sais ton histoire je ne la connais pas trop si tu pouvais me dire
d,abord le pourquoi il ya eu refus de titre de sejour excuse moi de l,indiscrétion.
changer de departement peut etre oui mais je sais pas si tel est une preuve.
étais tu à l,audience? comment cela c,est passée s,il te plait.
je te souhaite bon courage pour la suite et surtout il faut aller jusqu,au bout . je te souhaite
une bonne fin d,apres midi

Par **angie26**, le **10/07/2008 à 20:27**

bonsoir Laurence,
mon copain a divorcé avant de me connaître et il a arrêté de travaillé pour pouvoir préparer
son dossier à la préfecture...il avait une carte vie privée.
il n'a pas eu de réponse et il n'a pas contesté,moi je ne savais pas quoi faire et lui n'a rien
fait,attendant que la préfecture lui réponde.
au bout d'un certain temps sans nouvelles,j'ai cherché les assos qui pourraient l'aider,j'ai
trouvé la CIMADE et c'est que les démarches ont commencé pour faire avancer les

choses.on s'est pacsé.
mno copain a reçu une obligation de quitter le territoire,et la suite tu la connais.
le pacs n'a pas été reconnu par la préfecture ni par le tribunal comme étant une preuve de stabilité alors que dans la législation du PACS,c'est écrit noir sur blanc!
on n'a pas encore eu la lettre du tribunal,on va la chercher demain à la poste,je crois que c'est le recommandé qui nous attend.
je t'en dirai plus.
bonne soirée
biz

Par **angie26**, le **12/07/2008** à **00:47**

bonsoir Laurence,
on a lu la lettre du tribunal,qui dit en gros que la préfecture n'a commis aucune erreur et qu'il n'y a pas dans le dossier les preuves de ce qu'on avance...notre avocate nous a dit qu'ils n'ont pas lu le dossier.
on va faire un recours mais la réponse sera dans 1an à 1an 1/2.
en attendant,elle nous a conseillé de refaire une demande à la préfecture pour que mon copain soit couvert en attendant,sinon elle nous a conseillé d'aller nous marier au Maroc puis de revenir en france une fois que le dossier sera transcrit.C'est ce que nous allons faire,même si je ne suis pas pour le mariage,mais on a pas trop le choix!
comment faire si même la justice ne fait pas son travail correctement?
j'espère qe tu auras plus de chance que nous et que le tribunal administratif d'où tu es sera plus professionnelle.
je te souhaite bonne chance

Par **laurence28**, le **15/07/2008** à **10:39**

bonjour angie suis tres contente de te lire. j'ai été opéré et suis sortie hier.
tu sais la justice de nos jour est appelé injustice .il ya plus rien qui est juste ils font comme bon leur semble.bref va jusqu'au bout et ne lache pas. moi je ne sais si cela machera malgré toute les preuves.mais bon je croise les doigts. suis un peu fatigué et vais me reposer , je te souhaite pleins de courage(sans te voir je sais que tu es une battante et tu y arrivera)
bonne journée

Par **angie26**, le **15/07/2008** à **13:15**

bonjour Laurence,

je te souhaite un bon repos,et bon rétablissement.Un bon remède pour "aspirer"
l'anesthésie:l'argile.Tu peux l'acheter en pharmacie(argile blanche).
le soir tu mets une cuillère à café en plastique(surtout pas de métal)d'argile que tu mets dans un verre d'eau,tu tournes,tu laisses reposer toute la nuit et le lendemain au réveil tu bois le verre en laissant le fond(l'argile)ça va absorber l'anesthésie et tu retrouveras la forme plus

facilement.tu fais ça jusqu'à ce que tu te sentes mieux.21 jours maxi.

merci pour tes encouragements.

On ne sait plus trop quoi faire,aller se marier au Maroc,partir dans un autre pays,moi trouvant d'abord un travail puis mon copain me rejoignant,la Belgique par exemple...on explore toutes les pistes en attendant de rencontrer la Cimade(la personne est en vacances)

j'ai eu un gros coup de déprime mais maintenant c'est passé,je me renseigne partout sur internet.

bon repos Laurence

Par **laurence28**, le **15/07/2008 à 18:00**

merci pour ton conseil j,irais demain à la pharmacie.tu sais je sais se que tu ressents ainsi que ton copain. c,est vraiment dure de se separer de l,etre qu,on aime de tout son coeur.j,en souffre aussi car j,ai un hoe dans ma vie et je supporterais pas de partir etl le laissé.

ce que tu doit faire c,est de battre avec des assocaiton essayé de contacter les medias si possible . meme si cette bataille ne paye pas aujourd'hui , demain il payera.

moi je sais que ce pays finira par changer un jour et qu,on laissera enfin ceux qui veulent travailler en paix .

tu sais j,ai envie de croire que j,aurais peut etre la chance que la mienne marche . mais quand je pense que la justice est devenue l,injustice je desespere.

voila angie je te souhaite beaucoup de courage et espere que tu trouvera la bonne solution.

j,ai lu sur ce site une monsieur qui avait le meme probleme c,est à dire en situation irreguliere mais ce qui l,a aidé à avoir ces papiers c,etait faire un enfant donc t,il a reconnu apres il a fait ca demande a la prefecture et on l,a acorde un recipisse de 3mois. je vais cherche et te donnera son pseudo.

bonne fin d,apres midi

Par **avocat droit public**, le **19/09/2008 à 13:09**

Bonjour à tous,

Je voudrais juste réagir sur les autorisations provisoires de séjour pour informer les lecteurs de ce site qu'il ne s'agit pas d'un titre de séjour mais d'un document qui permet de séjourner en France (et de travailler quand il y a la mention "autorise à travailler") en attendant que la préfecture prenne une décision définitive sur la demande de titre de séjour. Les autorisations provisoires de séjour peuvent être ainsi renouvelées à plusieurs reprises mais leur délivrance ne signifie pas que leurs titulaires bénéficieront finalement d'une carte de séjour.

Je souhaiterais également réagir sur les étrangers qui ont des enfants en France pour préciser que ce n'est pas en soi un élément qui permet l'obtention d'un titre de séjour car la préfecture aura beau jeu de dire que vous pouvez mener votre vie familiale dans votre pays d'origine, surtout si les enfants sont nés à l'étranger et même quand ils sont nés en France s'ils sont en très très jeunes et pas scolarisés.

Bon courage à tous

Par **euro**, le **19/09/2008 à 19:20**

bonjour maître;

je voudrais bien que vous me donniez votre avis, j'ai divorcé en 2007 et on ne m'a plus renouvelé le titre de s provisoire.

et actuellement je vie, sans papiers, avec une femme française depuis 2 ans, elle a complètement changé ma vie, en bonheur bien sûr, et en plus elle est enceinte de 3 mois. je suis très heureux surtout que j'ai 37 ans et j'avais vraiment envie d'avoir des enfants.

j'ai une affaire(recours) au tribunal contre le refus de la préfecture; et j'ai peur que ça tourne mal et je serais obligé de partir loin de ma femme et mon futur bébé.

ça fait 8 ans que je suis en France, et j'ai jamais vraiment eu aussi peur d'une expulsion qu'en ce moment.

mon affaire passera au tribunal en novembre.

merci pour votre soutien.

Par **avocat droit public**, le **19/09/2008 à 19:55**

Depuis quand êtes-vous en France? Etes-vous entré en France avec un visa? Etiez-vous marié avec une ressortissante française avant de divorcer?

Avez-vous pris un avocat pour vous assister devant le tribunal?

Par **avocat droit public**, le **19/09/2008 à 20:16**

Les ressortissants algériens sont exclus de la circulaire de 2008 relative à la régularisation des travailleurs sans papier. C'est pour cela, de mon point de vue, que votre demande a été rejetée par la préfecture.

Par **euro**, le **19/09/2008 à 20:59**

bonsoir ;

merci pour votre réponse. mon ex est française; on a divorcé le 25 sept 2007.

je suis marocain, j'ai déposé une demande de titre de s en janvier 2008 dans le cadre de la nouvelle circulaire. j'avais une douzaine de fiches de paie (chef d'équipe bâtiment) ; et quand j'ai déposé ma demande, je me suis aussitôt inscrit a une grande école pour bât, et il y a 10 jours, j'ai eu mon diplôme de chef de chantier que mon avocat a ajouté à mon dossier.

mon avocat m'a recommandé de signaler ma relation actuelle et le fait que ma femme attend un bébé ; avec le diplôme , ça fera un poids considérable.

ce qui me fait peur c'est que j'ai signalé au même temps mon adresse.

j'espère que j'ai rien oublié, sauf peut être le sexe du bébé, on le saura lundi inchallah.

après mon premier mariage, on m'a délivré 5 ou 6 récépissés. j'ai travaillé dès l'obtention de

mon premier APS jusqu'au dernier qui était vert (sans autorisation de travail),d'ou les fiches de paie .
merci encore une fois;;;

Par **euro**, le **19/09/2008 à 21:05**

le refus je l'ai eu fin juin, et le recours introduit au tribunal 20 jours après; j'ai pas encore reçu la date de l'audience, c'est l'avocat qui m'a dit vers octobre ou septembre maxi.MERCI

Par **euro**, le **23/09/2008 à 23:41**

bonsoir, j'espère que quelqu'un puisse me répondre.

Par **avocat droit public**, le **04/10/2008 à 17:27**

Oui mais c'est quoi votre question?

Eric HALPERN
Avocat à la Cour

Par **euro**, le **06/10/2008 à 07:13**

Bonjour maitre;
ma question est la suivante: si jamais le recours que j'ai fais ne donne rien, est ce que une fois mon bébé vient au monde, j'aurais une chance de voir ma situation régularisée? merci

Par **laurence28**, le **24/10/2008 à 19:07**

bonjour maitre

je viens vous informer que je suis allée mardi à la préfecture bien évidemment sans convocation, juste avec mon jugement du tribunal.
j'ai été reçu par un agent qui m'a fait comprendre qu'il était entrain de réexaminer mon dossier et qu'il devrait me convoquer et puisque j'en suis venue toute seule , il me posera des questions qu'il aurait du faire lors de la convocation.

alors il me demanda le pourquoi j'ai accepté le consentement mutuel alors qu'il ya eu violences conjugales,: j'ai répondu que s'était dans l'ignorance et après il me posa des questions sur mon fils qui est en Afrique en me disant que mon époux leur avait fait un

courrier en mentionnant que j'avais abandonné mon fils et que je ne subvenais pas à ces besoins alors qu'il faudra prouvé tout cela en lui fournissant l'ors de la convocation: acte de naissance de mon fils , certificat de scolarité, et des copie des mandat western union qui prouve que j'envois bien de l'argent à mon fils, et enfin une attestions disant que je m'occupe bien de mon fils .

chose qu'après mes parents m'ont tous fournis.

alors aujourd'hui ma crainte est de savoir si c'est un piège ou pas ?

est ce que il me diront : puisque je m'occupe de mon fils que je retourne au pays

dans l'attente de votre réponse je vous souhaite une bonne soirée et merci d'avance